



# MAIRIE D'HERY-SUR-ALBY

40 chemin des écoliers – 74540 HERY-SUR-ALBY

## AVIS MUNICIPAL

### MISE EN CONFORMITE DU CIMETIERE COMMUNAL

#### PROCEDURE DE REPRISE DES SEPULTURES SANS CONCESSION RELEVANT DU REGIME DU TERRAIN COMMUN

*Face aux obligations imposées par la législation funéraire, la commune a mis en œuvre une opération de mise en conformité du cimetière communal.*

*Les sépultures dont la liste est consultable en mairie, relèvent, à défaut de titre de concession, du régime du Terrain Commun.*

*Ainsi, les familles du ou des défunt (s) sont priées de se faire connaître auprès des services de la Mairie par tout moyen à leur convenance :*

- *Soit en se présentant aux heures d'ouverture des services de la Mairie :  
Lundi de 14h00 à 16h00  
Mercredi de 10h00 à 12h00  
Vendredi de 15h00 à 18h00*
- *Soit en adressant un courrier à l'adresse suivante :  
Mairie d'Héry sur Alby  
40 chemin des écoliers  
74540 Héry-sur-Alby*
- *Un courriel à l'adresse suivante :  
[infomairie@herysuralby.fr](mailto:infomairie@herysuralby.fr)*

**Avant le : 10 Novembre 2023**

*Muni, si une concession existe, de l'exemplaire de l'acte conservé par la famille ou, le cas échéant de toute information complémentaire concernant la ou les personnes(s) inhumées(s)*

*En vous remerciant par avance de votre collaboration active*

CLAVEL Patrick

Adjoint au Maire

